

AMICALE DES LOCATAIRES DE L'ILOT 13

79 rue de la Santé

75013 PARIS

Paris, le 11 septembre 1984

CABINET RICHARDIERE
39, rue des Mathurins
75008 PARIS

A L'ATTENTION DE Monsieur CAMBON

Monsieur,

Nous constatons que dans nos immeubles, des appartements qui ont été libérés de leurs occupants ne sont pas reloués.

Si nos informations sont exactes, ils ne sont pas proposés aux nombreux postulants en attente à la Caisse d'Epargne de Paris.

Nous nous réservons de faire toute publicité nécessaire à ce sujet tant auprès des élus que de la presse.

Cependant, d'ores et déjà, nous attirons votre attention sur le fait que les charges locatives inhérentes à ces logements, y compris bien entendu le chauffage, devront être pris en charge par la Caisse d'Epargne de Paris au détriment de la rentabilité tant attendue de son patrimoine immobilier.

A vous lire,

Veuillez croire, Monsieur, à nos sentiments les plus distingués.

LE PRESIDENT
Jean BAS